

En Peinture, la direction s'attaque à une ouvrière handicapée âgée de 55 ans !

24 septembre 2014.

Corinne DUVIVIER a travaillé d'abord en Peinture. Après avoir subi 5 opérations au pied droit, elle est reconnue handicapée à un taux de 50%.

Puis elle a travaillé au Ferrage B5 sur un poste non adapté à ses restrictions médicales. Cela a engendré des douleurs importantes au poignet et au canal carpien de la main droite. Elle a été forcée de s'arrêter en maladie pendant plusieurs mois.

**Depuis des mois, la direction refuse de trouver un poste adapté à Corinne.
Qui peut croire que dans cette usine, il n'y a pas un poste adapté pour une femme handicapée, âgée de 55 ans ?**

Le 22 septembre, lors d'une visite médicale, Corinne s'est vue déclarée inapte à tous les postes du Ferrage et de la Peinture !

Une deuxième visite médicale est prévue dans 15 jours, le 8 octobre.

A cette deuxième visite médicale, le médecin du travail peut la déclarer inapte à tous les postes de l'usine et ensuite c'est le licenciement pour inaptitude physique !

Après sa visite médicale, Corinne a été reçu par M Noiroot, le CPU de la Peinture. Corinne qui connaît ses droits, a rappelé à la direction son obligation de lui donner un poste de travail adapté à ses restrictions médicales, comme le prévoit la loi.

Pour toute réponse, M.Noiroot lui a sous-entendu que si elle est inapte au Ferrage et en Peinture, il n'y aura pas de postes pour elle au Montage car le travail y est plus dur !

En clair, ça sera le licenciement pour inaptitude physique !

M.Noiroot lui a demandé de rester chez elle en attendant la deuxième visite médicale afin qu'elle ne parle pas autours d'elle de ce qui lui arrive.

Corinne qui comprend qu'il s'agit du début de la procédure de licenciement ne veut pas se laisser faire et décide de revenir en Peinture le mardi 23 septembre.

La direction a fait appel à deux gardiens et trois directeurs pour essayer de lui faire quitter l'usine.

Tout ce monde face à une seule femme âgée et handicapée qui ne demande qu'à travailler et à faire respecter ses droits, quelle honte !

**Après avoir licencié Cheick DIALLO pour un sens interdit,
la direction s'attaque maintenant aux femmes, âgées et handicapées.**

**Ces attaques sont inacceptables ! Il en va de l'intérêt de chacun d'entre nous de
mettre en échec la direction qui voudrait nous imposer de nous licencier sans raison !**

**La direction doit trouver un poste adapté aux restrictions médicales à Corinne,
ainsi qu'à tous les salariés handicapés !**